

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° I-2998

présenté par  
Mme Battistel

à l'amendement n° 2927 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 16**

Supprimer les alinéas 9 à 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à rétablir l'exonération de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dont bénéficient aujourd'hui les industries électro-intensives pour deux raisons :

1. la suppression de cette exonération dégraderait très fortement la compétitivité des entreprises françaises, notamment vis-à-vis de leurs concurrentes allemandes. Pour rappel, ces dernières ne payent pas l'équivalent allemand de la TICFE ;
2. il est paradoxal de demander aux industries d'arrêter les énergies fossiles et de surtaxer dans le même temps leur consommation d'électricité. Il faut d'ailleurs rappeler que la stratégie nationale bas carbone demande explicitement aux industries energo-intensives de passer à l'électricité.